



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Niger

Question au Gouvernement n° 2830

Texte de la question

OTAGES ASSASSINÉS AU NIGER

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse, elle aussi, à M. le Premier ministre.

Ces deux jeunes hommes, dont les familles habitent Linselles, dans ma circonscription, vivaient à quelques dizaines de mètres l'un de l'autre. C'étaient deux grands amis. Ils ont été enlevés et assassinés au Niger.

Antoine était au Niger au service d'une ONG, Aide Médicale Internationale, et comptait s'établir là-bas après son mariage. Vincent l'avait rejoint pour être son témoin ; arrivé depuis une heure, il attendait avec Antoine, au restaurant, l'arrivée d'un troisième ami, Louis, pour participer à la fête.

On mesure la cruauté de leur mort : des amis réunis pour une fête, dont Antoine, passionné par l'Afrique, qui mettait sa vie au service du développement de ce continent ; tous les deux originaires de Linselles, commune qui mène une politique de coopération décentralisée exemplaire avec une ville du Burkina-Faso. La cruauté des événements a touché deux familles françaises, nordistes, qui ont réagi avec beaucoup de dignité, tout le monde s'en est rendu compte. À Linselles, un registre a été ouvert, et une marche blanche aura sans doute lieu dimanche.

Le poids du pouvoir politique, c'est le poids des choix difficiles, vous l'avez dit vous-même, monsieur le Premier ministre : faut-il négocier avec des barbares et des lâches, et augmenter ainsi leur pouvoir, ou bien choisir l'action, avec les risques qu'elle implique ? La solidarité et la dignité du peuple français sont une réponse à cette question.

Aussi, monsieur le Premier ministre, je vous demande de nous éclairer sur les faits et de nous indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre pour que les assassins soient punis et que de tels événements ne se répètent plus. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. François Fillon, Premier ministre.

M. François Fillon, *Premier ministre*. Monsieur Christian Vanneste, je vous remercie d'avoir aussitôt, avec le maire de Linselles et le préfet de la région, transmis l'amitié et la fraternité de la République aux familles éprouvées.

Je rappelle les faits : vendredi, deux jeunes Français ont été enlevés dans un restaurant, en plein cœur de Niamey, une zone qui n'était pas considérée jusqu'alors à hauts risques ; très vite, les ravisseurs ont été poursuivis par les forces de sécurité nigériennes et celles-ci ont aussitôt fait une demande officielle auprès du gouvernement français pour obtenir l'assistance militaire de la France ; nous l'avons apportée sous forme de renseignements, les avions d'observation ont décollé et nous avons mis en alerte des forces capables d'intervenir. Une première tentative visant à stopper les ravisseurs a été faite par les forces nigériennes : elle a échoué. Au cours de cette tentative, un officier nigérien a été blessé. Au moment où nous avons constaté que les ravisseurs quittaient le territoire du Niger et s'engageaient au Mali pour se rapprocher des zones refuges où sont sans doute retenus les otages français enlevés à Arlit, nous avons pris la décision d'intervenir car nous savons qu'elles sont extrêmement difficiles d'accès. Trente militaires français, hélicoptères et parachutés, sont entrés en contact avec cette colonne. Il y a eu des combats extrêmement violents quoique très brefs, à l'issue desquels les ravisseurs ont été neutralisés. Mais nos soldats ont découvert les corps sans vie des deux Français qui, selon toutes les indications qui m'ont été fournies à la fois par les militaires français et par les médecins qui

les ont examinés, avaient été exécutés. Une autopsie aura évidemment lieu dans le cadre de l'enquête en cours. Quatre ravisseurs ont été tués et deux autres faits prisonniers. Ils ont été remis aux autorités nigériennes, qui les interrogent actuellement, avec le concours de la justice française.

Je le redis : il s'agissait d'une décision difficile, mais nous ne pouvions pas en prendre une autre. Pour plusieurs raisons.

Première raison : cette décision répondait à une demande expresse de la part du gouvernement nigérien. Je rappelle que chaque jour, depuis plusieurs années, nous demandons aux gouvernements de cette région de s'organiser pour lutter efficacement contre le terrorisme. À cet effet, nous les aidons à former leurs forces de sécurité et nous leur fournissons du matériel. Ce n'est pas au moment où un de ces gouvernements engageait clairement une action contre des ravisseurs que nous devons refuser de l'aider.

Deuxièmement, nous savions que nous avions plus de chances de sauver la vie des deux otages avant que les ravisseurs passent la frontière malienne.

Enfin, la meilleure façon d'assurer la sécurité des Français dans cette région, c'est aussi de montrer de la fermeté dans son engagement, aux côtés des pays de la zone, à lutter contre le terrorisme. C'est aussi en pensant à la sécurité de nos concitoyens dans les autres pays de cette région que nous avons décidé d'agir. Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce qui s'est produit. Les aléas de toute opération militaire n'ont pas permis que celle-ci se termine heureusement, mais, avec le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement, j'assume la décision qui a été prise parce que nous luttons contre des terroristes qui combattent les valeurs qui sont les nôtres : la liberté, le progrès, la tolérance, et nous ne devons pas piétiner ces valeurs. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP, NC et SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2830

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 janvier 2011